



Mairie de Clohars-Carnoët
Le Pouldu - Doëlan
Place Général de Gaulle
29360

Formulaire de demande d'affichage de banderoles associatives

Nom de l'association* :

Nom du demandeur* :

En qualité de* :

Téléphone fixe* : Portable* :

Adresse* :

.....

Mail :

*Mentions obligatoires

Sollicite l'autorisation de poser une ou plusieurs banderoles pour la manifestation suivante :

.....

Date de la manifestation : Lieu de la manifestation :

Les banderoles ne pourront être affichées avant le :

Veillez cocher les emplacements souhaités (trois banderoles maximum pour un même événement sont autorisées) :

Langlazic..... <input type="checkbox"/>	Carrefour Contact..... <input type="checkbox"/>	Le Pouldu..... <input type="checkbox"/> <i>(rond-point Anne de Bretagne)</i>
Groupe scolaire..... <input type="checkbox"/>	Penale..... <input type="checkbox"/>	Salle des sports..... <input type="checkbox"/> <i>(route de Quimperlé)</i>
Keranquernat..... <input type="checkbox"/>	Le Kérou 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>	

Date de la demande :	Signature du demandeur précédée de la mention « lu et approuvé » :	Date de réception en mairie :
----------------------	--------------------------------------------------------------------	-------------------------------

AVIS

Favorable Défavorable

Date et Signature, Le Maire

Rappel :

- Les banderoles associatives ne peuvent excéder 6 mètres
- Les emplacements sont réservés aux associations cloharsiennes.
- Ne sont pas autorisés les affichages concernant toute vente (commerce, foire...)
- Les banderoles doivent être apposées au plus tôt 8 jours avant l'événement et doivent être enlevées le lendemain de la manifestation au plus tard.

Ce formulaire est à déposer **1 mois au plus tard** avant la manifestation à l'accueil de la mairie ou à envoyer par mail à l'adresse suivante : secretariat@clohars-carnoet.fr

Mairie de Clohars-Carnoët - 02 98 71 53 90 - www.clohars-carnoet.fr